



Conseil Municipal du 27 mai 2021

Présents : Michel TORLOTING, Dominique BRIOUX, Denis SIMON, Cyrielle SORNETTE CHMIELOWIEC, Denis DONVAL, Émilie GAILLOT, Christophe SCHURCH, Ségolène APPERT, Nadine DAUBENFELD, Sébastien PIERRE, Nathalie CLEVER, Hervé MULLER et Christophe POTIER.

Absents excusés : Marie-France GRANDPIERRE, Aurélie LOUIS

Heure de début du Conseil : 20h35

Heure de fin du Conseil : 22h30

Ordre du jour :

1. Rénovation énergétique de l'école (chauffage et isolation)
2. Assurances : remboursement des sinistres
3. Attribution de subventions
4. Cession des vitrines d'exposition de l'ancien musée
5. Divers

Point 1 : Rénovation énergétique de l'école (chauffage et isolation)

Le maire présente au conseil municipal l'opportunité de bénéficier d'aide de l'état à hauteur de 60% dans le cadre du plan de relance relatif à la rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux.

Compte tenu de la vétusté du système de chauffage de l'école et l'absence d'isolation et au vu de l'audit réalisé par la société Lorr-Enr , le conseil décide de solliciter les aides de l'état.

Point 2 : Assurances : remboursement des sinistres

Le conseil accepte le remboursement de l'assurance pour les sinistres suivants :

- Cloches de l'église : 5571,20 euros correspondant à un acompte pour la réparation des moteurs des cloches.
- 425 euros pour remboursement bris de glace à l'école maternelle

Point 3 : Attribution de subventions

Suite à l'étude des derniers dossiers de demande de subvention, il a été voté les montants suivants :

- 100 euros pour l'association Denver Country
- 1 700 euros pour l'Entente de football Gravelotte-Vernéville

Point 4 : Cession des vitrines d'exposition de l'ancien musée

L'ancien Musée de la commune détenait des vitrines d'exposition. La collectivité n'en a plus l'utilité depuis quelques années et a décidé de les céder gratuitement à l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939/45 (ASCOMEMO à Hagondange).

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Point 5 : Divers

- L'accessibilité pour le chantier de la micro-crèche
- Suite à l'abandon de créance relatif au terrain situé face à la boulangerie, la commune va débiter l'élalge des sapins.
- Présentation à l'ensemble des élus du futur site internet avant publication officielle.
Échanges et avis